

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 911 028**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **06 11457**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : *H 04 M 3/42 (2006.01), H 04 L 12/16*

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 27.12.06.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 04.07.08 Bulletin 08/27.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *PROLOGIC — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : *SEVRET JEAN CLAUDE.*

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : *CABINET BREMA.*

⑤4 **PROCEDE DE MISE EN TELECOMMUNICATION ENTRE DEUX PERSONNES QUI NE SE CONNAISSENT PAS.**

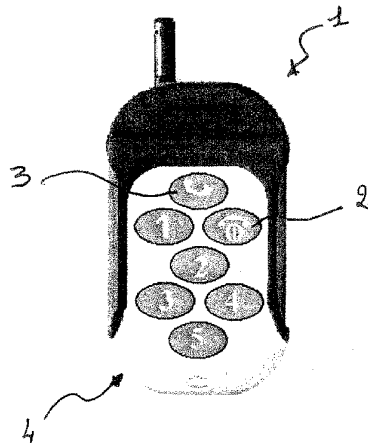
⑤7 L'invention concerne un procédé de mise en télécommunication entre une première personne et une deuxième personne qui ne se connaissent pas, dans lequel

- la première personne, par l'intermédiaire d'un appareil de communication téléphonique ou vidéotéléphonique,
- se connecte à un réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie,

- accède à un serveur, accessible sur le réseau,
- indique audit serveur un code alphanumérique associé à la deuxième personne,

- le serveur recherche dans une base de données, un numéro de téléphone ou de vidéotéléphone associé audit code alphanumérique,

- le serveur connecte sur ledit réseau la ligne associée à la première personne à la ligne associée à ladite au moins deuxième personne, sans démasquer le numéro de ligne associé à la première personne et à la deuxième personne.



FR 2 911 028 - A1



La présente invention concerne un procédé permettant de mettre en relation par télécommunication au moins deux personnes qui ne se connaissent pas et qui ne seront pas identifiables par la suite. La présente invention a également pour objet un dispositif permettant de mettre en œuvre ledit procédé.

5 Un tel procédé peut être utilisé lorsqu'une personne veut joindre une autre personne qu'elle ne connaît pas et dont elle ignore le numéro de ligne téléphonique, tout en gardant l'anonymat, c'est à dire en gardant son numéro de ligne téléphonique confidentiel. Par exemple, un tel procédé peut être utile lorsqu'un automobiliste se trouvant dans un embouteillage veut contacter un  
10 autre automobiliste qu'il ne connaît pas, se trouvant sur la voie de sens opposé, afin de connaître la fluidité de la circulation dans son propre sens de circulation.

Il est connu dans l'état de la technique un téléphone portable GSM simplifié. Ce téléphone selon l'art antérieur ne comporte pas d'écran ; il est muni de touches numérotées, en l'occurrence cinq. Chacune de ces touches permet à  
15 l'utilisateur d'appeler un numéro de téléphone dont il connaît le destinataire. Pour cela, de un à cinq numéros sont préenregistrés en mémoire sur la carte SIM dudit téléphone. Ainsi, un appui prolongé de l'utilisateur sur l'une des touches 1 à 5 permet d'envoyer un appel téléphonique à un destinataire connu. Ce téléphone peut fonctionner aussi bien en appel entrant qu'en appel sortant. C'est  
20 pourquoi, il comporte également une touche marche/arrêt qui permet d'allumer et/ou d'éteindre le téléphone, de rejeter un appel ou encore d'effacer une entrée et une touche, dite touche de ligne, qui permet d'effectuer ou de répondre à un appel. Ce téléphone est destiné plus particulièrement aux seniors, aux enfants, aux personnes présentant un handicap moteur ou aux personnes malvoyantes  
25 afin qu'ils puissent joindre leur proches facilement. Pour une utilisation dans le domaine professionnel, ce type de téléphone permet de verrouiller des appels sur un ou plusieurs numéros ou sur des numéros d'appel d'urgence fixes.

Toutefois, ce type de téléphone ne permet pas de joindre des personnes qui ne se connaissent pas tout en gardant leurs numéros de ligne  
30 téléphonique confidentiels pour leur interlocuteur respectif.

Il existe également dans l'art antérieur des téléphones mobiles GSM classiques permettant à la personne qui émet un appel de masquer son numéro de ligne, de manière à ne pas le rendre public au destinataire de l'appel. L'appelant connaît par contre le numéro de ligne dudit destinataire.

Ainsi, ce procédé de mise en relation de deux téléphones mobiles ne permet pas au destinataire de l'appel de se faire appeler par une personne qu'il ne connaît pas sans se faire démasquer.

L'invention a pour but de proposer un procédé de télécommunication  
5 qui évite tout ou partie de l'inconvénient précité.

A cet effet, l'invention concerne un procédé de mise en télécommunication entre une première personne et une deuxième personne qui ne se connaissent pas, dans lequel :

- la première personne, par l'intermédiaire d'un appareil de communication  
10 téléphonique ou vidéotéléphonique,
  - se connecte à un réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie,
  - accède à un serveur vocal, accessible sur le réseau,
  - indique audit serveur un code alphanumérique associé à la deuxième  
personne,
- 15 - le serveur recherche dans une base de données, un numéro de téléphone ou de vidéotéléphone associé audit code alphanumérique,
- le serveur connecte sur ledit réseau la ligne associée à la première personne à la ligne associée à la deuxième personne, sans démasquer leurs numéros de ligne téléphonique.

20 Selon un premier mode de réalisation, le code alphanumérique associé à la deuxième personne est apposé sur son véhicule, tel qu'une voiture, une moto, de manière à être visible par la première personne.

Selon un second mode de réalisation, le code alphanumérique associé à la deuxième personne est apposé sur les vêtements d'un piéton, tels  
25 qu'un T-shirt

De préférence, le code alphanumérique est inscrit sur un moyen de fixation, tel qu'un autocollant, un aimant ou est imprimé ou transféré sur un objet de manière à être visible par la première personne.

30 De manière avantageuse, la première personne se connecte au réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie en numérotant au moins une touche disposée sur ledit appareil de communication et/ou en dictant un numéro d'appel, associé au serveur.

Selon une caractéristique de l'invention, le serveur correspond à une boîte vocale et/ou à un opérateur de base de données.

De préférence, la première personne indique au serveur ledit code alphanumérique en numérotant sur et/ou en dictant ledit code à l'appareil de communication.

De manière préférée, le réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie  
5 est de type GSM ou GPRS.

L'invention a également pour objet un dispositif permettant de mettre en œuvre le procédé selon l'une des caractéristiques précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte deux appareils de communication téléphonique ou vidéotéléphonique comprenant chacun au moins une touche marche/arrêt,  
10 une touche de ligne qui permet d'effectuer ou de répondre à un appel et un clavier numérique et/ou un système de reconnaissance vocale et éventuellement un système GPS.

L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, détails, caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description suivante d'un mode de réalisation particulier de l'invention, donné  
15 uniquement à titre illustratif et non limitatif, en référence au dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 représente une vue de devant d'un dispositif de téléphonie servant pour le procédé selon la présente invention de  
20 mise en télécommunication entre au moins deux personnes qui ne se connaissent pas selon la présente invention.

Tel qu'illustré sur la figure 1, le dispositif de télécommunication est un téléphone cellulaire portable sans écran 1 fonctionnant aussi bien en appel entrant qu'en appel sortant. Ce téléphone 1 fonctionnant en GSM, GPRS ou autre  
25 comprend une touche 2 qui a pour fonction soit d'allumer, soit d'éteindre ledit téléphone 1, ou bien encore de rejeter, d'éteindre un appel ou d'effacer une entrée.

Le téléphone 1 comprend également une touche de ligne 3 qui permet d'effectuer ou de répondre à un appel. Lorsqu'un utilisateur, par exemple  
30 l'appelant, maintient cette touche 3 pendant quelques secondes, cela permet également de le relier à un service d'appel d'urgence comme le 112 des pompiers par exemple. Ce numéro peut être enregistré préalablement sur la carte SIM ou être programmé au niveau du serveur. Cette touche 3 peut être de couleur différente des autres touches du téléphone 1 et pourvue d'un sigle  
35 distinctif.

Le téléphone 1 est pourvu d'un clavier numérique 4 numéroté de 1 à 5, la touche numérotée 5 étant particulière et servant à joindre un serveur vocal. Les touches numérotées de 1 à 4 permettent à l'utilisateur de composer des numéros de téléphone préprogrammés sur la carte SIM du téléphone 1 que l'utilisateur connaît. Ils peuvent être également programmés de manière à ce qu'un utilisateur puisse se connecter à une ligne téléphonique de télésurveillance.

Pour cela, il suffit que ledit appelant appuie de façon prolongée, c'est-à-dire quelques secondes sur une touche correspondant au destinataire voulu. Ces numéros de téléphones peuvent être enregistrés et verrouillés par le code P.I.N 2 préalablement sur la carte SIM au niveau du serveur ou alors, par l'intermédiaire d'un portable classique étant donné que le téléphone tel que représenté sur la figure 1 ne comporte que cinq touches. Dans ce dernier cas et de façon connue, l'enregistrement se fait de la manière suivante : l'utilisateur doit mémoriser sur la carte SIM les quatre numéros de la même manière que pour un portable classique, mis à part qu'il doit désigner et insérer un numéro entre 1 et 4 avant le nom de la personne à enregistrer, par exemple « 1XXXX » ou « 2YYYYY ». Une fois cette opération effectuée, il suffit de repositionner la carte SIM dans le téléphone 1 selon la présente invention.

Comme indiqué ci-dessus, la touche numérotée 5 est réservée à un serveur vocal qui permet de mettre en relation deux personnes qui ne se connaissent pas mais qui auront souscrit le même service auprès d'un opérateur téléphonique, ce service étant compatible et pouvant s'ajouter à ceux fournis par d'autres opérateurs classiques. De plus, le serveur vocal a également pour fonction de protéger l'identité de chaque utilisateur qu'il soit l'appelant ou le destinataire de l'appel. Ainsi, même lorsqu'ils auront décroché, l'appelant et le destinataire de l'appel ne connaîtront toujours pas le numéro de leur interlocuteur respectif.

Pour cela, un fournisseur, par exemple l'opérateur téléphonique ou une entreprise fabriquant les dispositifs de radiocommunication, aura donné à chacun de ses adhérents un dispositif de radiocommunication, comme le téléphone 1 ainsi qu'un identifiant. Cet identifiant peut être par exemple un code alphanumérique, c'est-à-dire un code qui se compose de lettres, de chiffres ou d'autres caractères spéciaux (signes de ponctuation, symboles, etc.) sur plusieurs positions.

Cet identifiant est par la suite positionné par l'adhérent sur un objet, tel qu'une voiture, un vêtement (T-shirt) ou tout autre moyen de communication de manière à être visible et/ou connu par les autres adhérents ayant souscrit le même service. Plus particulièrement, cet identifiant pourra être positionné sur un  
5 véhicule afin d'être visible par d'autres automobilistes. Par exemple, l'identifiant pourra être inscrit sur au moins un autocollant, un aimant ou tout autre moyen équivalent. Ou encore, le code alphanumérique pourra être imprimé ou transféré sur le vêtement d'un piéton.

Le dispositif de radiocommunication selon la présente invention  
10 comporte également des fonctions bien connues de l'homme du métier telles qu'une fonction main-libre, de rappel automatique des numéros préenregistrés, un système de reconnaissance vocal et éventuellement un système GPS.

Le téléphone 1 peut être pourvu d'une prise à chargeur et d'une prise à oreillette mais également d'accessoires tels qu'une oreillette avec micro, un  
15 tour du cou.

Le fonctionnement dudit procédé de mise en relation via un appareil de télécommunication tel que décrit ci-dessus va maintenant être décrit lorsqu'une première personne croise en voiture une seconde personne, qu'elle ne connaît pas mais qu'elle voudrait joindre.

20 Tout d'abord, une première personne, dite appelant, muni du dispositif de télécommunication, c'est-à-dire d'un téléphone portable tel que décrit ci-dessus et d'un identifiant mis à sa disposition par un fournisseur, va croiser en voiture une deuxième personne, dite destinataire de l'appel, qu'elle ne connaît pas.

25 L'appelant ne connaît en effet ni l'identité, ni le numéro de téléphone du destinataire de l'appel. Il va l'identifier grâce à son numéro alphanumérique apposé par exemple au dos de sa voiture.

Une fois l'identification du code alphanumérique effectuée, l'appelant va se connecter à un réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie en appuyant  
30 sur la touche numéro 5 du clavier dudit téléphone 1.

En appuyant sur cette touche, le premier utilisateur est connecté à un serveur vocal accessible sur ledit réseau. Le serveur peut être une boîte vocale et/ou un opérateur de base de données (personne physique).

L'appelant va indiquer en numérotant sur son clavier de téléphone ou  
35 en dictant au serveur, le code alphanumérique correspondant à la deuxième personne qu'il désire joindre.

Le serveur, qui est pourvu d'une base de données va chercher dans celle-ci le numéro de ligne téléphonique ou de vidéotéléphonie associé audit code alphanumérique. Il est également possible que l'appelant doive s'identifier au serveur avant ou après avoir indiqué le code alphanumérique de la personne qu'il désire joindre. Cette identification pourra s'effectuer de la même manière que pour indiquer ledit code alphanumérique de la personne à joindre, c'est-à-dire en numérotant sur son clavier de téléphone ou en dictant au serveur son numéro alphanumérique.

Le serveur va ensuite connecter sur le réseau la ligne associée à l'appelant à la ligne associée au destinataire de l'appel sans démasquer leurs numéros de ligne respectifs.

Dans un premier cas, le serveur arrive à connecter les deux lignes et l'appelant peut ainsi transmettre son message à la deuxième personne : demande d'information sur la fluidité de la circulation par exemple.

Le serveur a ainsi pour fonction de mettre en relation au moins deux personnes qui ne se connaissent pas et dont chaque personne ignore le numéro de ligne téléphonique de son interlocuteur respectif et ce même lorsqu'elles auront raccroché. Ainsi, à moins de garder en mémoire, sur papier ou de recroiser le véhicule de la deuxième personne, l'appelant ne pourra pas la recontacter.

Le serveur a également pour fonction d'enregistrer et de mettre en mémoire des messages vocaux, reçus ou à transmettre, lesquels peuvent être écoutés ou acheminés vers un ou plusieurs destinataires.

Dans un second cas, il se peut en effet que le serveur échoue à connecter la ligne téléphonique de l'appelant avec celle du destinataire : par exemple, si la ligne est occupée ou est branchée sur le répondeur. Dans ce cas, le serveur laisse un message au destinataire en lui indiquant sur son service de messagerie que l'adhérent ayant par exemple le code alphanumérique AB12 a cherché à le joindre. Le destinataire initial de l'appel pourra ainsi rappeler l'appelant initial en se connectant au serveur en suivant également les étapes indiquées ci-dessus. Dans une variante de réalisation, le destinataire pourra se connecter directement à l'appelant en appuyant simplement sur la touche 5 qui permet de rappeler automatiquement la personne qui a essayé de la joindre en son absence (touche de rappel automatique). Ainsi, en aucun cas, l'appelant n'a accès à la messagerie vocale du destinataire de l'appel et ne peut par conséquent connaître son nom ou son numéro de ligne téléphonique.

Dans une variante de réalisation, l'appelant peut se connecter au serveur, en plus de la possibilité de numéroté au moins une touche disposée sur ledit appareil de télécommunication, en dictant un nom, une expression telle que « connexion serveur », ou un numéro d'appel, tel que « 300 »,

5 Le procédé selon la présente invention présente ainsi de nombreux avantages. Il permet en effet :

- 10 - de joindre ponctuellement deux personnes qui ne se connaissent pas tout en gardant l'identité de chacune confidentielle ; ces personnes sont d'ailleurs facilement joignables grâce au code alphanumérique qui figure sur leur voiture ou leurs vêtements, etc, de manière à être facilement accessible et visible par une autre personne ayant souscrit le même service ;
- 15 - de rompre la relation, la communication à tout moment sans avoir à en subir les conséquences, le code alphanumérique et le serveur jouant un rôle de filtrage des appels ;
- 20 - de ne pas se faire trouver/retrouver par des annuaires téléphoniques et
- de garder son numéro de ligne téléphonique secret/confidentiel ;
- 25 - de changer de code alphanumérique sans que l'adhérent n'ait à changer son numéro de ligne téléphonique. En effet, si un adhérent estime qu'il est trop dérangé par la même personne, il pourra facilement faire changer son numéro alphanumérique par un autre.

Bien que l'invention ait été décrite en relation avec un mode de réalisation particulier, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que  
30 leurs combinaisons si celles-ci entrent dans le cadre de l'invention.

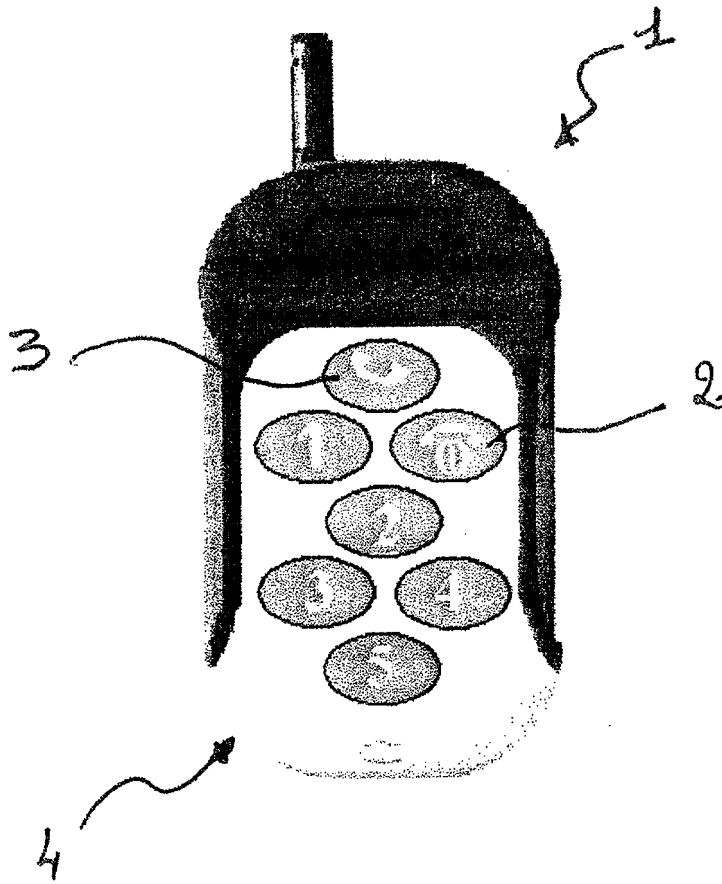
## REVENDICATIONS

1. Procédé de mise en télécommunication entre une première personne, dite l'appelant et une deuxième personne, dite destinataire, qui ne se  
5 connaissent pas, dans lequel :
- la première personne, par l'intermédiaire d'un appareil de communication téléphonique ou vidéotéléphonique,
    - se connecte à un réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie,
    - accède à un serveur vocal, accessible sur le réseau,
    - 10 • indique audit serveur un code alphanumérique associé à la deuxième personne,
  - le serveur recherche dans une base de données, un numéro de téléphone ou de vidéotéléphone associé audit code alphanumérique,
  - le serveur connecte sur ledit réseau la ligne associée à la première personne à  
15 la ligne associée à ladite deuxième personne, sans démasquer leurs numéros de ligne téléphonique.
2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel le code alphanumérique associé à la deuxième personne est apposé sur son véhicule, tel qu'une voiture, une moto, de manière à être visible par ladite première  
20 personne.
3. Procédé selon la revendication 1, dans lequel le code alphanumérique associé à ladite deuxième personne est apposé sur les vêtements d'un piéton, tels qu'un T-shirt.
4. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le  
25 code alphanumérique est inscrit sur un moyen de fixation, tel qu'un autocollant, un aimant ou est imprimé ou transféré sur un objet de manière à être visible par la première personne.
5. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la première personne se connecte au réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie  
30 en numérotant au moins une touche disposée sur ledit appareil de communication et/ou en dictant un numéro d'appel, associé au serveur.
6. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le serveur correspond à une boîte vocale et/ou à un opérateur de base de données.
7. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel  
35 la première personne indique au serveur ledit code alphanumérique en numérotant sur et/ou en dictant ledit code à l'appareil de communication.

8. Procédé selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le réseau de téléphonie ou de vidéotéléphonie est de type GSM ou GPRS.

9. Dispositif permettant de mettre en œuvre le procédé des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte deux appareils de communication téléphonique ou vidéotéléphonique comprenant chacun au moins  
5 une touche marche/arrêt, une touche de ligne qui permet d'effectuer ou de répondre à un appel et un clavier numérique et/ou un système de reconnaissance vocale et éventuellement un système GPS.

PLANCHE UNIQUE





**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0611457 FA 688507**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **14-08-2007**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1675369 A	28-06-2006	DE 102004061356 A1	06-07-2006
DE 10136085 A1	13-02-2003	AUCUN	
WO 03021925 A	13-03-2003	AT 326114 T	15-06-2006
		DE 10156866 A1	05-06-2003
		EP 1421771 A2	26-05-2004
		ES 2264497 T3	01-01-2007
FR 2810185 A	14-12-2001	AT 353526 T	15-02-2007
		EP 1287668 A1	05-03-2003
		WO 0195600 A1	13-12-2001
		PL 363010 A1	15-11-2004